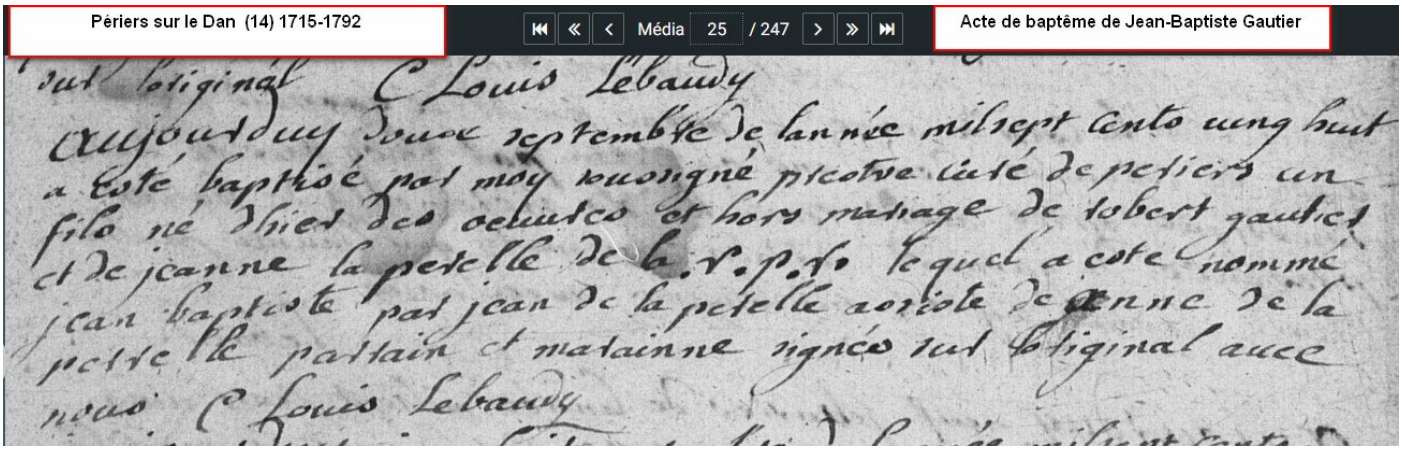
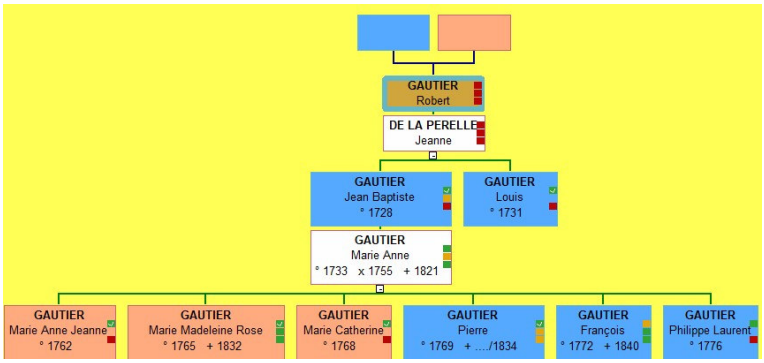
Petite histoire autour du baptême d'un enfant aux parents RPR

Le 12 septembre de 1728, Louis Lebaudy, curé de la paroisse catholique de Périers-sur-le-Dan, un village situé entre Caen et la mer, baptise Jean-Baptiste Gautier. Celui-ci est né « des œuvres et hors mariage » de Robert Gautier et de Jeanne La Perelle de la **R.P.R.**



Ne nous y trompons pas : ce n'est pas là qu'est né un ancien parti politique français, mais l'abréviation utilisée par le curé pour désigner les fidèles de la Religion Prétendue Réformée. Cette même année 1729, sur 7 baptêmes, 4 seront administrés à des enfants de couples de religion protestante.



Mais pourquoi faire baptiser son enfant par un prêtre catholique alors qu'on est protestant ?
Tout simplement par application de l'ordonnance du 20 août 1539, dite ordonnance de Villers-Cotterêts, par laquelle François Ier impose la tenue d'un registre des baptêmes par les prêtres de toutes les paroisses du royaume. L'acte de naissance ainsi formalisé devient une preuve d'identité.
Pour exister légalement, il faut donc en passer par là, mais le curé ne les reverra plus, ni pour les mariages, ni pour les inhumations.
C'est pour cette raison que le curé a noté : « né des œuvres et hors mariage », mariage catholique, mais pas protestant…
Les protestants sont considérés alors comme hors la loi et bien- entendu, il leur est interdit d'enterrer leurs défunts dans le même cimetière que les catholiques.
A Périers-sur-le-Dan, il existe encore de nos jours, (à distance légale d'une perche du cimetière catholique), plusieurs endroits où se dressent les vieilles stèles de défunts protestants.



On peut également y voir l'ancien temple construit au début du 19ème siècle, Il a plus l'aspect d'une grange, comparé à l'imposant édifice catholique du village.



Dans ce secteur du Calvados, la religion protestante était fortement implantée, par l'influence des marchands anglais qui commerçaient dans la région.
En 1560, il n'y avait même plus qu'une seule famille catholique dans le village.

Et quand un(e) protestant(e)) veut épouser un(e) catholique ? ça, c'est une autre petite histoire…